

Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril
le Conseil Municipal de la Commune de Linselles s'est réuni,
sur la convocation et sous la présidence de Madame le
Maire, en salle d'honneur de la Mairie,

Séance du 27 avril 2026

1°- Conseillers Municipaux en exercice : 29

2°- Conseil Municipal convoqué le : 21 avril 2026

3°- Présents :

- Mme Isabelle POLLET, *Maire*
- M. Antony PIRES, Mme Joséphine BROUTIN, M. Dominique SINNAEVE, M. Olivier OSTYN, Mme Fabienne LORENT, M. Grégory MITTENAERE, *Adjoint*
- M. Alexis CABIÈRE, Mme Béatrice FERRANT-PERES, Mme Olivia LEMERSRE, Mme Elisabeth BOUREL, Mme Delphine DEJONCKERE, *Conseillers délégués*
- M. Patrick HELLIN, Mme Christelle CORNARD, M. Philippe VERSAILLE, Mme Nadège DENORME, M. Alexandre VERHELST, Mme Hélène LEJEUNE, M. Pierre-Édouard MARQUET, M. Cyril MANTEZ, Mme Alice REMORY, M. Stéphane FOUCHER, M. Bertrand DUMORTIER, M. Pascal MARESCAUX, M. Jean-Pierre LELEU, Mme Stéphanie ALLEWEIRELDT, M. Bertrand FLORIN, *Conseillers municipaux*,

4°- Pouvoirs :

- Mme Martine PETIT, Adjointe donne pouvoir à Mme Joséphine BROUTIN, Adjointe,
- Mme Justine PERSYN, Conseillère Municipale donne pouvoir à Mme Stéphanie ALLEWEIRELDT, Conseillère Municipale,

5°- Secrétaire de séance : Alexis CABIÈRE

6°- Absent excusé : Néant

7°- Absent non excusé : Néant

8°- Membre démissionnaire : Néant

Délibération n° 2026-04-27-03

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025

Rapport de Monsieur Olivier OSTYN, Adjoint aux Finances

Exposé :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2311-5 ;

Vu la délibération relative au compte administratif de l'exercice 2025.

Au regard du compte administratif de l'exercice 2025 et conformément aux dispositions de l'instruction M57, les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

| Section de fonctionnement | | Section d'investissement | |
|---------------------------------------|------------------|---------------------------------------|-------------------|
| Libellés | Montants | Libellés | Montants |
| Total des recettes | 9 658 054,84 € | Total des recettes | 3 725 408,44 € |
| Total des dépenses | - 9 337 698,73 € | Total des dépenses | - 1 762 737,36 € |
| Résultat brut de 2025 | = 320 356,11 € | Résultat brut de 2025 | = 1 962 671,08 € |
| Résultat net de 2024 affecté à 2025 | + 54 357,15 € | Résultat net de 2024 affecté à 2025 | + -1 201 796,66 € |
| Part affecté à l'investissement 2025 | - 0,00 € | Résultat net de 2025 | = 760 874,42 € |
| Résultat net de 2025 | = 374 713,26 € | Report de recettes de 2025 en 2026 | + 388 771,39 € |
| Part affectée à l'investissement 2026 | - 300 000,00 € | Report de dépenses de 2025 en 2026 | - 403 885,06 € |
| Part affectée au fonctionnement 2026 | = 74 713,26 € | Part affectée à l'investissement 2026 | = 745 760,75 € |

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir affecter le résultat de l'exercice 2025 de la façon suivante :

1. Le résultat de la section d'investissement de 2025, d'un montant excédentaire de 760.874,42 € est affecté à la section d'investissement de 2026 (compte 001 excédent d'investissement reporté - recettes).
2. Le résultat de la section de fonctionnement de 2025, d'un montant excédentaire de 374.713,26 €, est affecté :
 - a. A la section d'investissement en recette pour un montant de 300.000,00 € (compte 1068) pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;
 - b. A la section de fonctionnement de 2026 pour un montant de 74.713,26 € (compte 002 excédent de fonctionnement reporté - recettes).

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **AFFECTE** le résultat de l'exercice 2025 comme indiqué ci-dessus.

ADOPTÉE

POUR : 29
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,



Alexis CABIÈRE



Madame le Maire,
Conseillère Déléguée Métropolitaine,

Isabelle POLLET



Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le



ID : 059-215903527-20260511-DELIB_20260403-DE

[Faint handwritten signature]

